



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
24 avril 2012
Français
Original: anglais

Treizième session

Doha (Qatar)
21-26 avril 2012

Communiqué des Ministres des pays en développement sans littoral

Nous, Ministres du commerce des pays en développement sans littoral, réunis à Doha à l'occasion de la treizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement,

Rappelant la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, le document final du Sommet mondial de 2005, le document final de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement de 2010,

Rappelant la Déclaration d'Almaty et le Programme d'action d'Almaty: répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit,

Rappelant la résolution 63/2 de l'Assemblée générale, en date du 13 octobre 2008, par laquelle celle-ci a adopté la Déclaration issue de la réunion de haut niveau tenue à l'occasion de sa soixante-troisième session et consacrée à l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty,

Rappelant la Plate-forme d'Asunción, la Déclaration d'Oulan-Bator et la Déclaration d'Ezulwini,

Rappelant le communiqué des Ministres des pays en développement sans littoral adopté à l'occasion des onzième et douzième sessions de la CNUCED,

Rappelant le Consensus de Sao Paulo et l'Accord d'Accra adoptés à la onzième session et à la douzième session de la CNUCED, respectivement,

Prenant note en outre du communiqué de la dixième Réunion ministérielle annuelle des pays en développement sans littoral, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 23 septembre 2011,

Rappelant les résolutions 62/204, 63/228, 64/214, 65/172 et 66/214 de l'Assemblée générale sur les mesures spécifiques relatives aux besoins et aux problèmes particuliers des pays en développement sans littoral,

1. Nous soulignons que l'absence d'accès direct à la mer, qu'aggrave l'éloignement des marchés mondiaux, a des répercussions négatives sur le développement des pays sans littoral en développement. Les effets préjudiciables conjugués des coûts du

transport, des difficultés rencontrées en matière de trafic de transit, des lourdes procédures douanières additionnelles et de l'impossibilité de prévoir si les marchandises arriveront à destination en temps voulu affaiblissent la compétitivité des pays en développement sans littoral, tout en faisant augmenter le coût final des produits qui en proviennent. Cette situation est un frein à l'intégration effective et bénéfique de nos économies dans l'économie mondiale et au développement socioéconomique de nos pays.

2. Nous invitons instamment les Membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à tout mettre en œuvre pour faire avancer et aboutir le Cycle de négociations de Doha pour le développement. Une telle avancée, outre qu'elle mettrait en exergue l'intérêt du multilatéralisme, contribuerait utilement à notre développement social et économique. Un élément essentiel pour atteindre l'objectif du développement est la réalisation effective du principe du traitement spécial et différencié, en particulier à l'égard des pays ayant des besoins spéciaux, tels que les pays en développement sans littoral.

3. Nous soulignons la nécessité d'assurer un meilleur accès aux marchés agricoles et non agricoles, en particulier pour les produits intéressant les pays en développement sans littoral et par l'élimination de toutes les formes d'obstacles non tarifaires au commerce qui pourraient nuire aux exportations des pays en développement sans littoral. De la même manière, il faut accorder une attention particulière à leurs intérêts dans les négociations sur la facilitation du commerce, en particulier celles qui ont trait au transit, qui devraient préserver ce qui est déjà établi dans l'article V de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

4. Nous appelons les États membres de l'OMC à accroître le volume de l'aide fournie dans le cadre de l'initiative pour l'aide au commerce et à accorder une plus grande attention au développement des capacités productives, à la formulation de politiques commerciales efficaces, au développement des infrastructures, ainsi qu'à l'amélioration des technologies de l'information et des communications dans les pays en développement sans littoral.

5. Nous savons gré à la CNUCED du travail qu'elle a accompli pour promouvoir les flux d'investissement étranger direct vers les pays en développement sans littoral, en particulier pour attirer et retenir les investissements étrangers directs (IED) en faveur du développement des capacités productives compte tenu de notre situation géographique particulière. Nous engageons vivement la CNUCED à intensifier ses efforts pour donner aux pays en développement sans littoral une plus grande visibilité comme destination de l'IED. À cette fin, nous demandons à la CNUCED de faire élaborer ou de mettre à jour un guide de l'investissement dans les pays en développement sans littoral.

6. Nous invitons les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à tenir compte des conséquences néfastes pour le développement des multiples, et pourtant interdépendantes, crises économiques et financières mais aussi alimentaires et énergétiques, ainsi que des autres défis à relever dans leurs délibérations au sein de tous les forums consacrés au développement, notamment lors de l'élaboration du programme de travail de la CNUCED pour les années à venir.

7. S'agissant des nouveaux défis à relever, il faut s'attaquer à la crise alimentaire qui a des conséquences préjudiciables pour les couches les plus pauvres de la population en développant les technologies et en supprimant les obstacles au commerce de manière à faire baisser les coûts de transaction des produits alimentaires. De plus, afin d'atténuer les contraintes résultant de la crise de l'énergie, des investissements importants doivent être réalisés dans la mise au point de nouvelles technologies et dans les infrastructures de production et de distribution de l'énergie, ainsi que dans les infrastructures de transit requises.

8. Il importe donc d'entretenir l'engagement international en faveur de la coopération par le biais d'un réel transfert de technologie, du développement des capacités productives et de la suppression des obstacles au trafic de transit, en tenant compte des difficultés et des obstacles auxquels sont confrontés les pays en développement sans littoral du fait de leur situation géographique.

9. Nous insistons sur la nécessité de concentrer les efforts sur les technologies de l'information et celle de connecter nos pays aux réseaux internationaux de transmission de données, ce qui exige également d'attirer des capitaux pour financer les infrastructures et les liaisons. À cet égard, la coopération internationale sera utile pour améliorer les liaisons entre les pays en développement sans littoral, ainsi qu'au niveau international entre les pays en développement sans littoral et les autres régions du monde.

10. Nous soulignons l'importance du renforcement du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États en développement insulaires des Nations Unies. Ses efforts seront intensifiés en raison de la proximité de l'échéance de 2015 fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et aussi compte tenu du fait que l'examen du Programme d'action d'Almaty approche à grands pas.

11. Nous engageons les pays en développement sans littoral qui ne l'ont pas encore fait à adhérer, dans les meilleurs délais, à l'Accord multilatéral portant création d'un groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral afin de rendre ce groupe de réflexion pleinement opérationnel, et nous invitons les organismes du système des Nations Unies, les États Membres et les organisations internationales et régionales intéressées à aider le groupe de réflexion.

12. Nous soulignons en outre l'importance de renforcer la Division de l'Afrique, des PMA et des programmes spéciaux, en particulier l'unité en charge des pays en développement sans littoral, en accroissant notamment ses ressources financières ainsi qu'en coordonnant les initiatives en faveur des pays en développement sans littoral avec celles de toutes les autres divisions du secrétariat de la CNUCED.

13. Nous invitons les organismes du système des Nations Unies, en particulier la CNUCED, le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États en développement insulaires, le Programme des Nations Unies pour le développement, les commissions régionales et autres organisations internationales, en particulier la Banque mondiale et les banques de développement régional, l'OMC et l'Organisation mondiale des douanes, à intensifier leurs efforts, dans le cadre de leurs mandats respectifs, pour améliorer la situation particulière des pays en développement sans littoral.

14. Conformément à la résolution 66/214 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 2011, nous appelons également toutes les organisations compétentes du système des Nations Unies à fournir tout l'appui nécessaire aux travaux préparatoires ainsi qu'à la conférence consacrée à l'examen décennal complet du Programme d'action d'Almaty prévus en 2014 et à y contribuer activement. En outre, nous appelons nos partenaires de développement à s'engager de manière constructive dans l'élaboration d'un nouveau programme d'action qui, outre les problèmes de trafic de transit et de facilitation du commerce, devrait aborder les problèmes présentant une importance croissante pour les pays en développement sans littoral, comme la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire; l'amélioration des liaisons de transport en transit par le biais de la coopération régionale; la promotion des flux d'IED à l'appui du développement; l'assistance pour la restructuration et la spécialisation économiques, notamment la promotion des services exportables; la diversification des exportations; l'atténuation des effets des changements climatiques; le soutien de l'adhésion à l'OMC des pays en développement sans littoral et la

conduite des négociations commerciales multilatérales, ainsi que les mesures devant permettre aux pays en développement sans littoral de mieux tirer parti de l'initiative pour l'aide au commerce, pour n'en citer que quelques-uns.

15. Nous demandons à la CNUCED de contribuer aux préparatifs de la première réunion préalable à la conférence consacrée à l'examen décennal complet du Programme d'action d'Almaty sur le commerce international, la facilitation du commerce et l'aide au commerce, qui doit avoir lieu au Kazakhstan en septembre 2012.

16. Nous demandons à la CNUCED de renforcer sa capacité institutionnelle et opérationnelle d'appréhender les problèmes de développement graves et complexes auxquels sont confrontés les pays en développement sans littoral.

17. Nous invitons la CNUCED à continuer d'examiner en relation étroite avec les Missions des pays en développement sans littoral à Genève les questions en matière de transit qui sont liées au commerce. Nous donnons en outre pour instruction à nos Missions à Genève de mieux se concerter et coordonner leur action dans l'examen des questions de facilitation du commerce.

18. Nous demandons instamment aux donateurs bilatéraux et multilatéraux d'accroître leur assistance financière et technique aux pays en développement sans littoral afin d'appuyer les efforts qu'ils déploient pour surmonter leur handicap géographique et d'intégrer ces pays au système commercial multilatéral d'une manière qui leur soit plus profitable.

19. Nous exprimons notre sincère gratitude au Paraguay, coordonnateur du Groupe des pays en développement sans littoral à Genève, pour les efforts continus qu'il déploie.
